

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 05 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil vingt deux
- en exercice : 11 le 5 avril à 19 heures
- présents : 09 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
- votants : 11 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 30 MARS 2022

Présents : Mmes Marie-Françoise BACQ, Sabine BIGOT, Messieurs Elie CAILLET, Vincent DELCROIX, Olivier FORESTIER, Laurent GESBERT, Nicolas LEMERCIER, Thierry MAGREY, Jean-Paul ROUSSEL.

Absent(s) excusés : Valérie NAVET pouvoir donné à Olivier FORESTIER, Isabelle HOLLEVILLE pouvoir donné à Jean Paul ROUSSEL.

Secrétaire de séance : Mme Sabine BIGOT

Constatant que le quorum est réuni avec 9 membres présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures et propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour, ce qui le modifie comme suit.

Ordre du jour :

Objet : N°ordre de séance : 1.	Examen du devis de l'entreprise « LEFEVER-GELLYNCK » concernant des travaux d'aménagement d'évacuation des eaux pluviales rue de Montdidier. Délibération n° 2022-017	1
Objet : N°ordre de séance : 2.	Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2022. Délibération n° 2022-018	2
Objet : N°ordre de séance : 3.	Vote du Compte de Gestion 2021 et du Compte Administratif 2021 avec affectation du résultat. Délibération n° 2022-019 (annule et remplace la délibération n° 2022-012)	2
Objet : N°ordre de séance : 4.	Vote des taux d'imposition pour l'année 2022. Délibération n° 2022-020	3
Objet : N°ordre de séance : 5.	Présentation et vote du Budget Primitif pour l'année 2022. Délibération n° 2022-021	3
Objet : N°ordre de séance : 6.	Demande de subvention auprès de la communauté de communes du plateau picard pour des travaux de rénovation, mise aux normes, de sécurisation et d'économie d'énergie du logement communal. Délibération n° 2022-022	4

Désignation du secrétaire de séance.

Madame Sabine BIGOT est désignée secrétaire de séance.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Le procès de la séance du Conseil de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Objet : N°ordre de séance : 1. Examen du devis de l'entreprise « LEFEVER-GELLYNCK » concernant des travaux d'aménagement d'évacuation des eaux pluviales rue de Montdidier. Délibération n° 2022-017

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux d'évacuation des eaux pluviales au carrefour de la rue de Montdidier et du chemin du Tour de ville.

Nous avons obtenu l'accord écrit du propriétaire de la parcelle 556ZD58 pour que les eaux pluviales s'infiltrent au niveau de l'angle de cette parcelle.

Ces travaux consistent à mettre en place deux regards de part et d'autre de la chaussée rue de Montdidier et de renvoyer les eaux pluviales par l'intermédiaire d'un tube de type écobox de diamètre 300 dans un puisard creusé au niveau des parcelles 556ZD57 et 556ZD58.

A cet effet, la société « LEFEVER-GELLYNCK » - 21 rue Saint Aignan a établi un devis pour un montant total de **3000 € TTC**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de retenir le devis de la société « LEFEVER-GELLYNCK » pour un montant de 3000€ TTC.
- **Dit** que ce montant sera inscrit au BP 2022 en dépenses d'investissement au compte 2152 opération 10013.

Objet : N°ordre de séance : 2. Travaux d'entretien de la voirie communale confiés à la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2022. Délibération n° 2022-018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'entretien courant et l'exécution des revêtements superficiels des voiries de la commune. Il y a en effet un intérêt technique et économique pour les communes à confier la réalisation de ces travaux à la Communauté de Communes, en les globalisant au sein d'un marché public de travaux passé par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Pour l'année 2022, vu le programme préparé avec le concours des services de la Communauté de Communes du Plateau Picard

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de réaliser au cours de l'année 2022 les travaux de réparations et revêtements superficiels des voiries suivantes pour un montant total de **3 752.64 € TTC** :
 - Hameau d'Abbémont
 - Rues Verte et de Montdidier
- **Décide** d'inscrire au budget de l'année 2022, le crédit nécessaire au paiement de la contribution due à la Communauté de Communes pour cette prestation de service et qui sera égale à la dépense, TVA incluse, réalisée pour les travaux mentionnés ci-dessus, augmentée de la participation de 6 % pour la maîtrise d'œuvre.
- **Dit** que ce montant sera inscrit au BP 2022 en dépenses de fonctionnement à l'article 62878 chapitre 011.

La Communauté de Communes transmettra à la commune, au plus tard un mois après la réception définitive des travaux, le montant exact de la contribution communale, accompagné de tous les éléments de calcul.

Objet : N°ordre de séance : 3. Vote du Compte de Gestion 2021 et du Compte Administratif 2021 avec affectation du résultat. Délibération n° 2022-019 (annule et remplace la délibération n° 2022-012)

Monsieur Laurent GESBERT, Maire, quitte la salle et ne prendra part ni au débat ni au vote, il laisse la Présidence à Jean Paul ROUSSEL

Le compte de gestion de l'année 2021, dressé par le receveur municipal et le Compte administratif 2021 dressé par le Maire sont approuvés à **10 voix pour**. Ils laissent apparaître les résultats suivants :

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'Exercice Précédent + intégration résultats du CCAS après dissolution a)	RESTES A REALISER b	Part affectée à l'investissement c)=a(investissement)- b(total)	Résultat de l'exercice Titres – Mandats d)	Résultat de clôture =a)-c)+d)
------------------	--	---------------------	---	--	-------------------------------

	2020	2020	2021	2021	2021
Investissement	-22 268.21 €	Dépenses 3 326.29 €	0,00 €	13 145.83 €	-9 122.38 €
Fonctionnement	163 041.16 €	Recettes 0.00 €	25 594.50 €	63 212.35 €	200 659.01 €
Total	140 772.95 €	Total -3 326.29 €	25 594.50 €	76 358.18 €	191 536.63 €

Le Conseil Municipal à 11 **voix pour**, décide d'affecter la somme de

38 777.95 €

à l'article 1068 pour couvrir le besoin d'investissement au BP 2022

POUR BP COMMUNE 2022

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'Exercice Précédent a)	RESTES A REALISER b)		Part affectée à l'investissement c)=a(investissement)-b(total)	Résultat d'ouverture =a)-c)
	2021	2021		2022	2022
Investissement	-9 122.38 €	Dépenses	61 293.82 €	0.00 €	-9 122.38 €
Fonctionnement	200 659.01 €	Recettes	31 638.25 €	38 777.95 €	161 881.06 €
Total	191 536.63 €	Total	-29 655.57 €	38 777.95 €	

Après le vote Monsieur Laurent GESBERT, maire, reprend la présidence de la séance.

Objet : N°ordre de séance : 4. Vote des taux d'imposition pour l'année 2022. Délibération n° 2022-020

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2022 qui sont les suivantes :

Taxe foncière bâtie : 195 300.00 €
Taxe foncière non bâtie : 61 500.00 €

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale aucun taux de TH ne sera voté (gel des taux de TH à compter de 2020). Sur proposition de Monsieur Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adopter pour l'année 2022, les taux d'impositions directs suivants :

TFB : 44.50% soit un produit fiscal attendu de : 86 909.00 €
TFNB : 49.87 % soit un produit fiscal attendu de : 30 670.00 €

Soit des taux d'imposition inchangés par rapport à l'année 2021.

Objet : N°ordre de séance : 5. Présentation et vote du Budget Primitif pour l'année 2022. Délibération n° 2022-021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif de la commune pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après examen du budget primitif et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** le Budget primitif 2022 de la commune comme suit :

Section Investissement : 220 688.03 € en Recettes et 220 688.03 € en Dépenses
Section Fonctionnement : 401 668.54 € en Recettes et 277 000 € en Dépenses
Soit un suréquilibre en recettes de 124 668.54€ pour la section de fonctionnement.

Objet : N°ordre de séance : 6. Demande de subvention auprès de la communauté de communes du plateau picard pour des travaux de rénovation, mise aux normes, de sécurisation et d'économie d'énergie du logement communal. Délibération n° 2022-022

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal d'examiner le projet qui consiste à réhabiliter le logement communal qui est annexé dans le bâtiment de la mairie qui se trouve actuellement en état de vétusté en réalisant des travaux de rénovation, de mise aux normes, de sécurisation et d'économie d'énergie afin qu'il puisse être proposé à la location.

Ce logement est l'unique possibilité de location que la commune dispose.

A cet effet, il présente divers devis concernant des travaux de plomberie, de sanitaires, d'électricité, de chauffage, de menuiserie, d'aménagement intérieur, de réfection des sols et d'isolation thermique et acoustique. Il propose de solliciter une aide financière auprès de la communauté de communes du Plateau Picard pour réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Sollicite** une aide financière auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard la plus haute possible.
- **Accepte** de retenir le projet de réhabilitation du logement communal par des travaux de rénovation, de mise aux normes, de sécurisation et d'économie d'énergie.
- **Décide** de retenir les devis suivants pour un montant total de **83 234.99€ HT** :
 - . FLOURY Bernard – ROYAUCOURT (60420) pour un montant total de 5 151.50 € HT (aménagement, réfection des sols),
 - . FLOURY Bernard – ROYAUCOURT (60420) pour un montant total de 27 812.87 € HT (Isolation thermique et phonique des murs intérieurs),
 - . ROUSSEAUX Thierry – FAVEROLLES (80500) pour un montant total de 5 284.22 € HT (menuiseries),
 - . Ets NOEL David – ST JUST EN CHAUSSEE (60130) pour un montant total de 9 572.06 € HT (plomberie et sanitaires),
 - . Ets GALLARD Electricité – RUBESCOURT (80500) pour un montant de 16 930.92 € HT (mise aux normes électricité et chauffage),
 - . SBP – ST JUST EN CHAUSSEE (60131) pour un montant de 18 149.38 € HT (changement des fenêtres et des portes),
 - . SICAE OISE (60200) Compiègne pour un montant de 334.04€ HT (dépose et changement tableau de comptage)
- **D'inscrire** le montant de ce dossier au budget primitif 2022
- **Dit** que les travaux ne commenceront pas avant d'avoir reçu un accord de subvention.

Objet : N°ordre de séance : 7. Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Art. L.2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal lui a confié, le maire informe qu'au cours de la période écoulée, il a effectué les opérations suivantes :

Dépenses :

- Ets Lefever 960€ (travaux voirie abris bus Domélien)
- Gédimat 732.17€ (matériaux travaux nouveau secrétariat)

Recettes :

- Enercon 6025.77€ (taxes convention chemin parc éolien)
- Enercon 5999.99€ (idem)

Objet : N°ordre de séance : 8. Communications du Maire.

Monsieur le Maire informe les membres présents :

- la traditionnelle chasse aux œufs aura lieu le samedi 16 avril à Domélien. Rdv avec les familles à 10h devant la chapelle.
- le repas des aînés devrait avoir lieu en mai, la date reste à préciser avec le traiteur.
- une brocante ou un vide grenier sera organisé le dimanche 12 juin, le jour du 1^{er} tour des élections législatives aux alentours de la salle des fêtes.
- les festivités des 13 et 14 juillet sont prévus. Le choix du repas reste à déterminer.

Objet : N°ordre de séance : 9. Questions diverses

Nous constatons de nouveau des problèmes de rats dans la rue du Cul de sac. Monsieur le maire va relancer les services de l'Etat, qui gère l'habitation en péril.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Le Maire,
Laurent GESBERT